L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
MERCREDI, 27 JUIN 1888.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 27 juin 1888.—Indications—Pour la Louisiane : Vents légers frais et variables du sud, généralement chaud, beau temps.

MARIAGES, NAISSANCES ET DECES

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Jos. Kiefling à Mlle Maggie Reardon.
Jules Ladieu à Mlle Verina Vinton.
Henry M. Marks à Mlle Ada J. Harper.
Hardy Davis à Mlle Phillis Grayson.
Otto Johnson à Mlle Pelagie Damman.

Naissances.

Mme Henry S. Verlander, un garçon.
Mme Simon Rieder, un garçon.
Mme Richard S. Bloseman, une fille.
Mme Frederick Yoknin, un garçon.
Mme Alfred L. Gandia, une fille.
Mme Louis E. Michiel, un garçon.
Mme Frederick Jurgens, une fille.

Décès.

Vve Hattie Thorn, 47 ans, 235 rue Jackson.
Annie E. Collins, 4 mois, 475 rue Joséphine.
Vve Mary Coleman, 57 ans, 98 rue Champs-Elysées.
Dr Fred. J. Knapp, —. Magnolia, Miss.
George Beydell, 30 ans, 35 rue Elmire.
John Anderer, 3 ans, 152 rue Piété.
Jean B. Lamarque, 70 ans, rues Elmire et Remparts.
Elija Hill, 4 mois, 11 rue Six ème.
Antoine Robinson, 8 mois, 245 rue Clara.
Catherine Augusti, 49 ans, 9 rue St. Philippe.
Elizabeth E. Vairm, 11 mois, rue Prieur, près Gasquet.
Edward Aricea, 19 mois, 620 rue Constance.
Peter J. Barnett, 4 ans, 408 rue Philip.
Alexandre L'Esperance, 4 mois, 221 rue Marais.
Geo. E Johnson, 2 mois, 14 rue Prieur côté Nord.
Margaret Seares, 36 ans, 226 1|2 rue Mandeville.
Emile Sarpy, 16 mois, rues Nlle-Orléans et Derbigny.

Ventes inscrites aux bureaux de l'annotateur des aliénations :

Succession de Dennis Spellman à John Finan, un terrain borné par les rues Fulton, Première, Rousseau et Sorapuru, $875.

Mme Vve Clara Osborn à la succession de Alex. Knapp, un terrain borné par le Chemin du Bayou, les rues Kerlerec, Dorgenois et Rocheblave, $300.

Wm J. Mallynn à Thos. J. Mallynn un terrain borné par les rues Chippewa, St. Thomas, Première et Sorapuru $600.

Banque des Citoyens de la Louisiane au People's Homestead Association un terrain borné par les rues Chemin du Bayou, Villeré, Esplanade et Robertson $1600.

John M. Bouner à Howard L. Cary, un terrain borné par les rues Arabella, Hurst et les Avenues Nashville et St. Charles $4000.

Cour de Circuit des Etats-Unis.—Rose Hillard contre la ville—Jugement pour $2,795 10 et $3,436 63 en faveur du demandeur.

Cour Civile.—Les successions André Debat, John Laperolerie, Vve Chas. Thorn et W. B. Cleveland sont ouvertes.

Frank Roder & Cie contre Jean M. Senac pour $159 87.

Inventaire des biens de Marie Louise Remy, $2,658.

Mme Eva Garcia et son mari contre John Jacobs pour $400.

Inventaire des successions Patrick Miet John Sullivan, $2435.

Jacob Grossman contre E. J. Bartlett pour $117.

Le même contre J. Shott pour $166. 56.

Juge Tissot.

Home Insurance Co contre le Bureau des assesseurs.—Réduction de $460,000 à $47,000.

Dr J. S. Garier contre la succession N. Miglion. Jugement en faveur du demandeur pour $275

Juge Rightor.

Wm Cameron contre Victoria Guedry. Jugement en faveur du demandeur pour $2700 69.

C. Doyle & Cie contre D. C. Murphy. Jugement pour $122 50.

Juge Voorhies.

Juliane Meyers contre Jacob Baker, son mari—Jugement prononçant le divorce.

Cour criminelle.— Section B.—Willie Williams, accusé de voies fait a nié sa culpabilité.

Daniel Burke, accusé du même délit a avoué sa culpabilité qu'il avait d'abord niée.

Le grand jury se réunira demain.

Première Cour de Recorder.—L'affaire Thos. Nobles a été renvoyée devant la cour criminelle. Les accusés sont sous caution de $250.

Batterie Guibet — Nous rappelons à nos lecteurs que c'est samedi prochain que la Batterie Guibet, une Association de Bienfaisance qui prend rang parmi les plus solidement établie de notre ville, donnera au Fort Espagnol son second Festival dont le programme est fort complet.

Il est cependant question d'y ajouter encore un feu d'artifice; nous ignorons encore ce qui a été décidé à ce sujet. Les cartes de bal se vendent 25 cents; au même prix on peut se procurer celles qui donnent entrée dans la salle de théâtre où sera donnée une très intéressante représentation.

Affaires municipales. — Le Chef de Police est parti hier soir pour Baton Rouge pour prendre part à la discussion du *Bill* relatif à la police.

Le Commissaire Agnew déclare qu'il accomplit tout ce qui est en son pouvoir avec les fonds limités dont il dispose. Les marchés publics seront bientôt tous pourvus de tuyaux et de boites à ordures qui donneront aux marchands toutes les facilités pour les tenir en état.

Attaqué.—L'agent Rose, qui emmenait à la fourrière un cheval qui errait sur l'avenue St. Charles, près de la rue du Boulevard, a été accosté par un individu qui lui a enjoint de lâcher l'animal. Sur son refus, il s'est vu attaquer à coups de couteau. L'individu s'est enfui après l'avoir blessé à la main seulement.

Blessé d'un coup de revolver.—Hier, entre une et deux heures de l'après-midi, deux petits marchands de journaux, Peter Rand et Gill Colemard, se sont battus en face les bureaux de l'*Item* et le premier a été blessé d'un coup de revolver. Le blessé est dangereusement atteint. Son adversaire a été enfermé à la station centrale.

Un noyé.—Le chef de police a été informé hier matin de la découverte du corps d'un noyé, dans le fleuve, à 35 milles en aval de la Nlle-Orléans. Le corps qui selon toute apparence semble être celui d'un marin, est dans un état de décomposition avancé.

Vols.—Les voleurs ont pénétré hier matin à 3 heures 30 chez M. Chas Biggo, encoignure Gasquet et Howard et ont volé une paire de chaussures évaluée $8.

—A 1 heure 45 des malfaiteurs pénétraient aussi chez Mme Marie Burte, rue du Canal No 260 mais pris de peur, et se croyant découverts ils s'enfuyaient sans rien emporter.

Young Men's Jockey Club.—C'est mercredi prochain qu'aura lieu l'excursion du Young Men's Jockey Club d'Alger. On partira à bord du steamer *Aglia* pour se rendre au Duncongé's Grove. Billets 50 sous.

American M. B. A.—Mercredi prochain, 4 juillet, cette association célébrera le retour de cette date par une fête donnée au Fort Espagnol, laquelle se composera de jeux divers, feu d'artifice, concert, bal, représentation théâtrale.

Vacances.—Cette semaine est la véritable semaine des vacances; après l'institution Locquet-Leroy et le Home Institute, voici venir le tour de l'Académie des Saints Anges, dont les exercices de fin d'année auront lieu après-demain, vendredi, à 6 heures P. M.

Le même jour, à la même heure, les élèves du Couvent de Notre-Dame de la Merci prendront aussi vacances à la salle St-Alphonse.

Nous apprenons que le même plaisir est réservé à la même date aux élèves de l'Académie St-Joseph, dont les exercices commenceront à 10 h. a. m., et à ceux du collège St-Isidore où les invités sont priés de se rendre à 5 h. 30 p. m.

Le Conseil municipal et l'orage.—L'orage a empêché hier soir les membres du Conseil municipal de se rendre à la mairie. La pluie qui est tombée pendant trois heures consécutives, au point que certains magasins où l'eau s'avait pas pénétré depuis cinq ans étaient inondés.

Après la pluie cependant l'eau s'est retirée assez promptement et à 9 heures cinq conseillers se trouvaient dans la salle du Conseil. La séance sera lieu ce soir.

Après la pluie, le vent a tourné soudain et s'est mis à souffler avec une violence extrême. On n'a toutefois aucun accident à déplorer.

Rixe.—Une rixe a eu lieu hier matin à 10 heures, au marché de la rue Neuvième, entre un boucher nommé Paul Sercès et un jeune homme du nom de Auguste Keoustock âgé de 19 ans, employé chez un autre boucher. Sercès a été blessé d'un coup de couteau au bras droit par son adversaire qui a été arrêté.

Foudroyé. — Le grand vent a rompu, hier soir, un fil de lumière électrique, qui est tombé sur le dos de deux chevaux attelés à une voiture stationnant en face le No 19 de la rue St. Charles. Les deux chevaux se sont abattus, mais l'un d'eux a saisi le fil dans sa bouche et l'a dépouillé avec les dents de l'enveloppe isolatrice.

Il s'est dégagé alors un terrible courant qui se manifestait par des flammes multicolores s'échappant de chaque côté de la bouche du malheureux animal. Ce n'est qu'avec la plus grande difficulté que, l'on est parvenu à dégager le fil. L'autre cheval n'a reçu qu'une violente commotion.

Erratum.—Lire dans le numéro d'hier sous le titre "Institution Locquet Leroy", première ligne *Jurat ire* au lieu de *Jurat ire*.

McDonough school.—L'exposition organisée par les élèves des écoles McDonough Nos 2 et 3 réunies, auront lieu après-demain, vendredi, à midi.

Chute.—Hier soir, à 8 h. 20, une négresse du nom de Lamitte Pedro, âgée de 40 ans, est tombée dans le ruisseau, pendant l'orage, à l'encoignure des rues Royale et St-Pierre, et s'est cassé la jambe droite.

Paragraphes.—Dan Collins, le nègre que l'on recherchait pour avoir participé à la bagarre de samedi dernier, encoignure Clara et Première, s'est constitué prisonnier.

Le centenaire de la révolution dauphinoise en France.

On lit, dans le *Temps* du 11 juin :

M. Casimir Perier a trouvé, hier, de fortes et nobles paroles pour célébrer le centenaire de la révolution dauphinoise, et M. le président de la République a été heureusement inspiré quand il a convié tous les Français à associer leurs efforts pour garder le fruit des conquêtes de 1789. La Révolution est bien dans cette protestation du droit contre l'arbitraire dont a parlé le premier des deux orateurs et dans "ce mouvement san fin vers la justice et la liberté" qui se continue sous nos yeux, qui n'est certes pas achevé, mais qui a déjà profondément modifié la société française et qui la rendra de plus en plus plus conforme aux légitimes aspirations de tous ses membres. Mais la Révolution est aussi dans cette pensée d'union et d'entente entre toutes les classes évoquée, hier, si à propos par M. Carnot. Œuvre de guerre contre le pouvoir absolu, la Révolution est une œuvre de paix au regard des citoyens, qu'elle proclame égaux; une œuvre de fraternité humaine. On la dénature quand on ne tient compte que de l'un de ses caractères, et c'est l'honorer comme elle veut l'être que de la bien comprendre.

La comprend-on bien aujourd'hui, à la veille d'en célébrer l'avènement mémorable? Et surtout, la France de 1889 pourra-t elle rendre à elle-même ce témoignage qu'elle est demeurée fidèle à l'esprit de la France de 1789? Il faudrait pour cela que les quelques mois qui nous séparent du centenaire fussent bien remplis et visent s'accomplir d'assez grands changements dans les partis et dans les cœurs. Il faudrait qu'aux excitations haineuses prodiguées de certains côtés eûssent succédé des exhortations à la paix sociale; il faudrait que l'on eût renoncé, dans certains milieux, à ressusciter la lutte des classes, alors qu'il n'y a plus de classes; il faudrait aussi que, dans d'autres milieux, un sentiment plus vif de solidarité, un plus grand esprit de justice se fût manifesté; il faudrait que la concorde fût scellée par l'immolation, ici, des restes de haines, là des restes d'égoïsme qui perpétuent le soupçon, la défiance et tous les maux qui en découlent. Voilà pour les questions d'ordre social. Quant aux questions d'ordre politique, combien de changements aussi seraient nécessaires pour que notre génération n'eût pas à rougir en célébrant la mémoire de la Révolution!

Le premier de tous ne serait-il pas que l'amour de la liberté et le culte du droit fussent assez forts parmi nous pour décourager à jamais toute velléité de césarisme? Si, ce qu'à Dieu ne plaise, il y a encore des boulangistes et du boulangisme en 1889, quelle humiliation pour nous! On ne s'approche des autels qu'après s'être purifié. Avant de payer notre pieuse dette de reconnaissance et d'admiration aux hommes de 1889, purifions-nous de toutes nos souillures.

L'accord entre les Français est d'autant plus facile que le cours même des événements nous a conduits, comme l'a très bien dit M. Casimir Perier à une forme de gouvernement qui est la consécration définitive des idées de 1789 et qui permet à tous les intérêts de chercher leur satisfaction, à tous les principes de lutter entre eux pacifiquement. On ne peut guère espérer que d'ici longtemps tous les citoyens se soient mis d'accord sur tous les points de doctrine ou de fait qui les ont jusqu'ici divisés; mais on devait pouvoir compter qu'ils accepteraient tous la République comme le seul régime qui se prête au triomphe successif des diverses doctrines. En elle-même, la République n'est pas plutôt radicale que modérée, progressiste que conservatrice. Elle est ce qu'on la fait être, à moins, toutefois, que des sacrilèges ne touchent aux principes qui fondent la dignité des citoyens, auquel cas il n'y a plus de République. Mais le césarisme excepté, tous les partis peuvent et doivent accepter la République, quittes à continuer devant le pays la propagande en faveur de leurs idées et à se disputer le pouvoir loyalement, pacifiquement, la minorité subissant la loi de la majorité jusqu'au jour où elle la remplacera, et celle-ci usant avec discrétion de sa victoire, par cela même qu'elle se sait obligée de la mériter doublement pour la conserver. C'est là le rêve de tous les bons citoyens, de tous les esprits éclairés et libres. Il dépend des passions de quelques hommes que ce rêve devienne une réalité! Mais quelle place ces hommes se feraient dans l'histoire s'ils nous donnaient en 1889 la nuit du 4 août des partis!

Belgique.

Nous lisons, dans la *Gazette de France* du 14 juin :

Les élections qui ont eu lieu, hier, en Belgique, sont un succès pour les catholiques; non seulement ils gardent leurs positions, mais ils conquièrent Ostende et Virton. Les libéraux ont échoué à Anvers, à Namur et à Philippeville, où ils comptaient bien triompher.

Il se peut que la majorité catholique, qui était déjà de 17 voix au Sénat, soit portée à 19; en tout cas, elle ne peut rien perdre : en effet, l'opposition, qui disputait 6 sièges sénatoriaux : 4 à Anvers, 1 à Furnes Ostende, 1 à Neuchâteau, n'a pas réussi à en enlever un seul aux catholiques. Elle est repoussée sur toute la ligne, et repoussée avec perte.

Le *Courrier de Bruxelles* apprécie ainsi ces élections :

"C'est un résultat magnifique et, à certains égards, plus important encore et plus décisif que celui d'il y a quatre ans; car à cette époque on pouvait croire que nos forces s'étaient passagèrement accrues de tous les électeurs que le cabinet libéral avait mécontentés par l'établissement de nouveaux impôts; aujourd'hui c'est la voix du pays qui se prononce avec autant de calme que d'énergie et donne un témoignage éclatant de sa confiance au ministère conservateur et à sa politique sage, pacifiante et réparatrice."

Avant l'élection, il y avait en Belgique :

A la Chambre : 82 catholiques; 42 libéraux; 14 indépendants. Total : 138.

Au Sénat : 43 catholiques; 26 libéraux. Total : 69.

Après les résultats de l'élection d'hier, voici quelle est la situation;

A la Chambre : 84 catholiques; 38 libéraux.

Ballottage entre 16 libéraux et 16 indépendants à Bruxelles.

Au Sénat : 45 catholiques; 16 libéraux.

Ballottage à Bruxelles entre 8 libéraux et 8 indépendants,

Voilà donc à quel pauvre et décourageant résultat, dit le *Journal de Bruxelles*, a abouti l'immense effort tenté contre le ministère actuel par la coalition de ses adversaires de toute couleur et de tout calibre : doctrinaires, radicaux, socialistes, libéraux unis ou désunis (on ne sait plus comment les appeler.)

Emprunté aux échos mondains...

Un bon bulletin de santé, concernant un malade célèbre :

"Les nouvelles qui nous ont été données hier, sont excellentes. Le très distingué écrivain a pu quitter son lit, et le docteur X.... qui le soigne, est enchanté de son état." Le docteur X.... est enchanté de son état. Je le crois fichtre bien, c'est un bon état que d'être médecin.

Ça vaut certainement mieux que d'être un malade même en voie de guérison,

Fripouillard lisait, l'autre soir, dans un *Traité de la physionomie*, que tout homme qui a le menton large n'est qu'un sot.

Il se tâte aussitôt le bas de la figure et sent qu'il était assez ample. Cependant pour s'en éclaircir davantage, il prend la bougie, se présente au miroir, et s'approche la lumière si près du menton qu'il se brûle la barbe.

Irrité contre lui-même, il prend un crayon et écrit en marge du livre :

—L'auteur a raison.

Bouquet de pensées :

—Il ne faut pas hurler avec les loups, c'est lâche. Il ne faut pas bêler non plus avec les moutons, c'est bête. Taistoi; voilà ce qu'il y a de plus propre à un garçon qui a de l'esprit.

—Non seulement il n'y a pas de mal à courir deux lièvres à la fois, mais on est presque toujours dupe quand on ne le fait pas.

—Ceux qui ont des défauts ont le diable au corps pour les montrer aux autres.

—Une très grande infirmité : faire des vers et les lire sans cesse aux autres.

—Quand on rencontre certaines femmes, on comprend décidément que le diable avait raison, le jour où il attaquait le genre humain en commençant par notre grand'mère.

Propos d'actualité :

—Mon cher, à Marseille, notre accent seul nous rafraîchit, bagasse!

—Et comment?

—Nous parlons toujours entre deux R!

Athénée Louisianais.

Concours littéraire de 1888.

PROGRAMME.

Il y aura deux classes de concurrents, comprenant l'une les hommes, l'autre les femmes.

Chaque classe aura à traiter un sujet séparément.

Une médaille d'or sera accordée au meilleur manuscrit de l'une et de l'autre classe, les deux médailles étant d'égale valeur.

Toute personne résidant en Louisiane, et qui n'est pas membre de l'Athénée, est invitée à concourir.

Le concours est ouvert à partir du 10 juin 1888 jusqu'au 25 février 1889, inclusivement.

Les manuscrits ne seront plus reçus après le 26 février; ils seront écrits aussi lisiblement que possible, sur papier écolier réglé, avec une marge, et seulement sur le *recto et les lignes*; ils ne devront pas dépasser 25 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant une épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée, dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité nommé pour examiner les manuscrits, ouvre *seulement* les enveloppes des concurrents qui ont mérité les médailles, pour s'assurer qu'ils sont dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables, s'il le juge convenable.

Les manuscrits couronnés seront publiés dans les Comptes-rendus de l'Athénée.

La présentation des prix se fera publiquement, dans une séance spéciale. On réunira, pour la circonstance, tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Les noms des lauréats seront proclamés après la lecture des manuscrits qui auront obtenu les médailles, ainsi que les devises des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées.

Les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Les manuscrits dans aucun cas ne seront rendus.

Tout candidat qui fera connaître sa devise, s'exposera à être mis hors de concours.

Toute personne qui a obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Les sujets choisis sont les suivants, et devront être traités en prose.

Pour les femmes :

LE VRAI DANS L'ART ET LA LITTÉRATURE.

Pour les hommes :

ULLOA, AUBRY, O'REILLY : LEUR RÔLE DANS L'HISTOIRE DE LA LOUISIANE; ÉTAT SOCIAL ET POLITIQUE DU PAYS A LEUR ÉPOQUE.

Les manuscrits seront adressés au secrétaire.

Le secrétaire perpétuel,
ALFRED MERCIER,
P. O. Box 3246.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 23.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Coliseé.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 19, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 18, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 2 Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard,
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Reynes et Dauphine.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Rente française.

Paris, 26 juin—Le trois pour cent est coté à 83 francs 82 1|2 centimes.

Banque impériale d'Allemagne.

Berlin, 26 juin—L'état de la Banque Impériale d'Allemagne indique une augmentation sur les espèces de 5,260,000 marcs.

Le prochain discours à la Diète prussienne.

Berlin, 26 juin—On affirme que le discours du trône à la Diète prussienne reconnaîtra l'égalité devant la loi de tous les cultes religieux.

Les Polonais ont l'intention de présenter un amendement réclamant le maintien de leurs droits historiques.

Le discours de l'empereur commenté par la presse Allemande.

La *Freisinger-Zeitung*, tout en appréciant l'avenir plein de promesse du nouveau règne, fait de nombreuses comparaisons entre les messages libéraux de l'empereur Frédéric et ceux de Guillaume.

La *Germanic* dit que la précision et la clarté du discours de l'empereur parlent assez d'elles-mêmes et qu'il n'est pas de parti qui soit en état d'y trouver à redire.

Interpellation de M. Morley sur l'administration de la justice en Irlande.

Londres, 26 juin—Hier soir, à la Chambre des Communes, M. Morley a demandé la censure contre le gouvernement, à cause de son administration de la justice. Tout dans sa conduite pousse le peuple à mépriser la loi, à se révolter contre elle, et nuit aux intérêts de l'empire.

Il a accusé M. Balfour de refuser de donner des renseignements sur la façon dont la coercition était conduite, de faire des poursuites à tort et à travers, de commettre d'odieuses injustices à l'égard des prisonniers avant comme après le procès, et, après la sentence, d'entraver les appels, de permettre que les condamnés fussent maltraités. On en a vu la preuve dans la condamnation de M. Dillon.

Le gouvernement a prétendu que le "crimes act" ne créait pas de nouveaux délits; cependant M. Dillon a été condamné pour un délit qui n'est nullement prévu dans la loi ordinaire. C'est un délit tout à fait imaginaire, qui n'existe qu'en vertu de cette nouvelle loi. Il a cité plusieurs cas où il s'était produit des incidents ridicules.

M. Goschen, chancelier de l'échiquier, a répondu, il a dit que c'était l'introduction d'idées anarchiques relativement à l'obéissance à la loi et d'interprétations immorales des devoirs, des citoyens qui avait fait l'Irlande ce qu'elle est.

Le gouvernement a la conscience de la façon irréprochable dont il administre la justice et il a l'approbation des populations qui ont le respect de la loi.

Le débat sur la censure à infliger au gouvernement, a continué aujourd'hui. M. Wm. O'Brien a dit que le plan de campagne n'avait jamais troublé les populations qui s'étaient déclarées en sa faveur; le mal qu'il a provoqué n'a jamais été le quart des souffrances qu'enduraient les populations auparavant.

C'était par dixaine de mille que les propriétaires jetaient auparavant hors de chez eux les tenanciers. C'était, à proprement parler, ce que les Américains intitulent la politique de la Chemise Sanglante. Beaucoup de propriétaires ont accepté le plan de campagne.

Après deux ans de plan il n'y a eu que 280 expulsés sur 60,000 qui ont lutté depuis et ont obtenu gain de cause.

Le très Hon. Harris Chaplain, a dit qu'il ne fallait pas s'étonner de voir M. O'Brien ennuyé d'entendre reproduire ici les scènes déplorables provoquées par la Ligue; qui était responsable de tous ces maux? certains politiciens anglais qui, il y a quelques années, encore étaient les ennemis les plus acharnés de cette ligue. C'est surtout au chef de l'opposition qu'il faut faire remonter la responsabilité de tous ces maux.

M. Gladstone s'est levé à son tour. Ce qui prouve a-t-il dit que le gouvernement est tyrannique c'est que 19 représentants Irlandais sur 86, ont été poursuivis et mis en prison.

Si ces hommes se représentaient devant leurs constituants, ils seraient réélus par acclamation, uniquement parce qu'ils sont victimes des injustices du gouvernement.

C'est à l'opinion publique qu'ils en appellent et elle leur donnera raison.

On dénonce le plan de campagne, dit M. Gladstone; mais il n'a été établi qu'après que le parlement eut refusé de venir au secours des tenanciers.

Des décisions récentes de la Cour des terres ont reconnu que les demandes du plan de campagnes n'étaient pas injustes.

C'est une étrange ironie de voir M. Dillon obligé de recevoir des leçons de légalité du major Saunders qui a déclaré que si le Parlement votait une résistance violente. M. Dillon a beaucoup à faire pour arriver au niveau du major Saunders.

Le juge qui a condamné M. Dillon au maximum de la peine, aurait dû se souvenir que c'est ce même M. Dillon qui a arrêté l'effusion du sang à Michellstown.

La motion de censure a été rejetée par 366 voix contre 273.

Interprétation de la presse anglaise.

Londres, 26—La presse anglaise fait un bon accueil au discours de Guillaume. Le *Chronicle* pense qu'il en faut conclure que l'Angleterre n'est pas entrée dans la triple alliance.

Le *News* dit qu'il n'est fait aucune mention des impôts qui pèsent sur le peuple pour l'entretien de monstrueuses armées. Le bien-être du peuple tient tout à fait une seconde place; les institutions militaires passent avant.

Les autres journaux disent que la paix est impossible, tant que toutes les nations ne se préoccuperont que de préparer la guerre.

Sinistre en mer.

Londres, 26 juin—Un navire, qu'on suppose porteur d'immigrants, à sombré pendant un orage, au large du cap de Bonne Espérance, le 4 juin. Tout l'équipage a péri.

Incendie d'une ville.

Londres, 26 juin—La ville de Sundsvilie, dans le Golfe de Bothnie et le centre du commerce du bois de la Suède, a été presqu'entièrement détruite par le feu.

Opinion de la Presse de la Californie sur le ticket Républicain.

San Francisco, 26 juin—Le *Chronicle*, journal républicain dit, à propos des travaux de la Convention : le général Harrison a été choisi, non par la Californie, mais par le grand parti républicain assemblé en Convention : il est maintenant le représentant des principes du républicanisme et surtout du grand principe de la protection, qui, dit M. Blaine, est bien autrement grand que tout homme.

Il est du devoir de tout républicain digne de ce nom, de lui donner un cordial appui. Quant à M. Morton, son nom, ajoute le même journal pèse d'un grand poids surtout à New York, où le ticket a le plus besoins d'appui.

L'*Alta* (démocrate), dit : Il devient maintenant dangereux pour la Californie de soutenir Harrison. Les républicains qui ont fait jadis du zèle antichinois ont l'occasion de montrer si ce zèle était sincère. S'ils veulent ne pas tuer leur parti, dans l'Etat, il ne leur reste qu'un parti à prendre, c'est de ne pas mettre de ticket en avant, attendu qu'ils ne doivent pas soutenir Harrison. Quant à la question de frappage de l'argent, son passé est en opposition directe avec avec les principes proclamés dans la plateforme sur laquelle il a été nommé.

Le *Post* : Harrison n'a pas été le choix de la Californie; il vient, lui, d'un Etat douteux sur toutes les questions qui nous intéressent le plus. Il est probable que son vote d'il y a six ans au sénat, dans la question chinoise, ne représente pas ses vues d'aujourd'hui et qu'il a exprimé d'autres idées qu'auparavant sur la question d'argent; sans quoi la Californie n'aurait pas pu voter pour lui.

L'*Examiner* (démocrate); la plateforme demande la protection—la protection de quoi? du travail ou du capital? C'était la question qui devait être résolue et qui ne l'a pas été. Malheureusement le choix de Harrison semble la régler, d'une façon déplorable, à cause de ses antécédents.

La Californie ne peut voter pour lui, sans travailler contre ses propres intérêts.

WASHINGTON.

Notification aux candidats démocrates.

Washington, D. C., 29 juin—Le comité national démocrate et le comité chargé par la convention de notifier leur nomination aux candidats à la Présidence et à la Vice-Présidence prochaines se sont réunis, aujourd'hui, à l'hôtel Arlington.

Le comité de notification a pour président, l'hon. P. A. Collins, du Massachussetts et pour secrétaire M. Thos E. Pettit, du Kentucky. La séance a été secrète. Le comité s'est ajourné.

Il a été décidé de faire la notification au Président aujourd'hui, à 2 heures, de quitter Washington, et de se rendre, dès demain dans l'Ohio pour annoncer officiellement sa nomination à M. Tharman.

Notification aux candidats républicains.

Chicago, 22 juin—Il y a eu, ce matin, un meeting du comité de la convention nationale républicaine, chargé de notifier leur nomination aux candidats à la Présidence et à la Vice-Présidence. La réunion a eu lieu à l'Hôtel Leland. Etaient présents Alf. Hendricks, d'Alabam, Logan, Root, d'Ark, Sam Kilburn, de Calif., Chas W, Scott, d'Ill., H. L. Alden, au Kansas, Wm M. Marine, du Maryland, J. W. Stronger, du Miss, Dr Fred. Burden, du Massachusetts, R. S. Norvill, du Neb., A. Wheeler, de New York, P. P. Mayo, d'Oregon, John C. Dougherty, du Tennessee, L. F. Eggers, d'Arizona, G. W. Hopp, du Dakota, J. Fr. Chaver, du Nouveau Mexique. L'Honorable Morris M. Estee, le président de la convention a été nommé président du comité et M. Dougherty, du Tennessee, secrétaire. L'époque de la ratification a été laissée à la discrétion du président.

M. Estee a décidé qu'elle aurait lieu le 4 juillet, à midi, à l'Hôtel Bates, à Indianapolis.

La notification à l'Hon. Levi P. Morton se fera plus tard. Le comité s'est ajourné et se réunira à 10 heures du matin, le 4 juillet, à l'Hôtel Bates, Indianapolis, Indiana.

Les enfants terribles :

—Dis-moi bien, petit père, nous, nous sommes dans Paris? Paris est dans la France? la France est dans l'Europe? l'Europe est dans le monde? le monde est dans....?

—Dans l'espace.

—L'espace est dans....?

—Dans rien du tout.

—Et rien du tout?

—....Ah! tu m'ennuies!

C'est Alphonse Daudet qui le dit :

"Il n'y a pas de menteur dans le Midi, pas plus à Marseille qu'à Nîmes, qu'à Toulouse, qu'à Tarascon.

"L'homme du Midi ne ment pas, il se trompe.

"Il ne dit pas toujours la vérité, mais il croit la dire.

"Son mensonge à lui, ce n'est pas du mensonge, mais une espèce de mirage."

Départ de villes d'eaux.

Un Parisien reçoit une note absolument exagérée; il interpelle l'hôtelier.

—Si vous quintuplez vos prix de la sorte, je vous garantis que vous ne me reverrez pas l'an prochain.

—Je suis bien obligé d'agir ainsi, fait l'hôtelier philosophe, une fois qu'on est venu chez moi, on n'y revient jamais.

Cet âge est sans pitié!

Toute la famille est dans le salon, Toto sort de la chambre du grand papa (maternel), portant une grande pipe.

—Tiens, grand père! Casse-là veux-tu?

—Pourquoi la casserais-je?

—Pour amuser petit père : il a dit qu'il donnerait cent francs pour que tu casses ta pipe.

Extrait d'un album :

"Un célibataire n'est bon qu'à une seule chose : à devenir un mari!"

Signé : "Une demoiselle à marier."

Un chasseur se présente à la mairie pour déclarer son Médor.

—Est-ce ici le bureau des chiens? demande-t-il.

—Oui, monsieur, asseyez-vous, réplique l'employé, on va vous inscrire.

—C'est drôle, disait Guibollard; je n'ai jamais connu mon père.

Mais après mûr réflexion, il ajouta :

—Cela tient évidemment à ce que je suis né trop jeune!

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR Civile de District, paroisse d'Orléans. Compagnie d'Assurances "Factors & Traders" vs. Ellen S. Wood—No 23,458—Division A.—A tous ceux que le présent avis concerne, salut!

Attendu qu'à une vente du Shérif, le 10 mai 1875, en vertu d'un writ de saisie et de vente lancé dans l'affaire intitulée : Factors & Traders Insurance Company vs. Ellen S. Wood, No 6471, du dossier de l'ancienne Cinquième Cour de District, paroisse d'Orléans (aujourd hui transférée à cette Honorable Cour, avec le No 23,458), la Compagnie d'Assurances Factors & Traders ci-dessus citée, a acheté la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain terrain ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le cinquième district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Calliope, Delord, Camp et Naïades (aujourd'hui St-Charles) désigné comme le terrain No quatre sur un plan déposé en l'etude de A. Mazureau, notaire en cette ville, en 1853; le dit terrain mesure trente-un pieds trois pouces de façade rue Calliope sur une profondeur de cent vingt-sept pieds sept pouces sept lignes entre lignes parallèles.

Et attendu que le jour en question la dite propriété décrite plus haut a été, dans la dite affaire, vendue et adjugée à la dite compagnie d'assurances "Factors & Traders" par le shérif de la paroisse d'Orléans en vertu de l'autorité dont je suis revêtu par la loi—la dite propriété ayant été achetée par la dite compagnie pour la somme de trois mille cent piastres, laquelle somme a été payée par la dite compagnie.

Et attendu que le dit shérif a exécuté un ordre de vente en faveur de ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, ordre sous la date du 8 novembre 1875, dûment enregistré et par lequel la propriété transférée était et est encore décrite comme suit;

Et attendu que ladite Compagnie d'Assurances Factors & Traders, a immédiatement pris possession de ladite propriété et en a depuis lors, en paix, continuellement et sans contestation gardé possession :

Et attendu que la Compagnie d'Assurances Factors & Traders' a demandé à ce tribunal une monition conformément à la loi et aux sections 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, connu comme les Statuts Révisés de la Louisiane;

Donc, maintenant, la prière et l'application de la dite compagnie d'assurances Factors and Traders ont été accordées, et cette monition est émise en conséquence; et toutes les personnes intéressées dans ladite propriété capable de revendiquer un droit, titre ou réclamation contre la propriété résultant d'une informalité dans la publication des avis, procédures, description ou adjudication en vertu desquelles la vente s'est faite, ou toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation et l'annonce de l'époque de la vente et tout autre défaut, les personnes sont citées et requises au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, de faire valoir, dans les trente jours qui suivront la publication première de cette monition dans les feuilles publiques, la raison pour laquelle la dite vente ne devrait pas être confirmée et homologuée.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Nlle Orléans, 9 avril 1888.

(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
(Signé) JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
Une copie exacte,
JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.
10 avril—

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre de valeur, formant l'encoignure des rues Milan et Perrier, dans l'ilet borné par les dites rues et les rues Berlin et Prytanée, avec bâtisses et améliorations.

Walter D. Denegre vs H. J. Andrus.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24.188—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Berlin, Milan, Prytanée et Perrier, désigné comme lot numéro seize (16), dans l'ilet No 53, sur un certain plan dressé par A. S. Phelps, voyer, en date du 15 février 1849 et déposé en l'étude de L. R. Kenny, ancien notaire pour la paroisse Jefferson. Le dit lot de terre No 16 touche au lot No 15 et mesure 30 pieds de face à la rue Milan, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le dit lot No 16 forme l'encoignure des rues Milan et Perrier, étant la même propriété acquise par le défendeur de John F. Lewe, par acte passé pardevant Alphonse V. Philips, notaire en cette ville, le 27 avril, 1886.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12 juin—12,19,26—juil 3,10,14

Succession de Amelia Fientge, veuve de Jules Victor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 22,472.— Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Beekering, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

E. A. LUMINAIS, Greffier.
20 juin—20 24 29

Pourquoi

Les Pilules d'Ayer sont-elles si renommées? C'est que, toujours dignes de confiance, comme médecine cathartique, elles ne laissent jamais de suites mauvaises. Elles sont purement végétales et entièrement exemptes de calomel ou de toute autre drogue dangereuse; et que le malade soit jeune ou vieux, elles peuvent être administrées hardiment.

Dans les Etats de l'Ouest et du Sud, où les désordres du foie sont si fréquents, les Pilules d'Ayer ont donné la preuve d'un inestimable bienfait. D. W. Baine, New-Berne, N. C., écrit : "J'ai souffert longtemps avec des maux d'estomac et du foie. J'essayai différents remèdes, mais n'en reçus aucun allégement jusqu'à ce que je commençasse à prendre des Pilules d'Ayer. Ces pilules me soulagèrent sur-le-champ. Je les pris pendant quelques mois et ma santé est complètement revenue."

Dans toute la Nouvelle Angleterre, après les maladies pulmonaires, les maladies de l'Estomac et des Intestins sont celles qui prévalent le plus.

La Dyspepsie

Et la Constipation sont presque universelles. M. Gallacher, chimiste-expert, de Roxbury, Mass., qui a longtemps souffert de la Dyspepsie, écrit :

"Un de mes amis me persuada d'essayer des Pilules d'Ayer, et après en avoir pris une boîte, sans beaucoup de profit, j'étais disposé à ne plus en faire usage; quand il m'engagea à persévérer à les prendre, et avant d'avoir fini la seconde boîte, je commençai à ressentir un soulagement. Je continuai à les prendre par intervalles, jusqu'à ce que j'eus fait usage de onze boîtes. Qu'il suffise de dire, que je suis maintenant bien portant et reconnaissant à votre chimie, qui dépasse la mienne."

La tête et l'estomac sont toujours en sympathie; de là la cause de la plupart de ces maux de tête douloureux, auxquels tant de personnes, spécialement les femmes, sont sujettes. Mme. Harriet A. Marble, de Poughkeepsie, N. Y., écrit que pendant des années elle était martyre du mal de tête, et jamais n'avait rien trouvé qui lui donna plus qu'un soulagement temporaire, jusqu'à ce qu'elle commençât à prendre des Pilules d'Ayer, et que depuis lors, elle jouit d'une santé parfaite.

Ayer's Pills,

Préparées par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., États-Unis. Vendues par tous les Pharmaciens.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.	Départ.
No 3 Lim. Ex..7:55 am	No 4 Fast Mail..7:00 am
No 5 Coast.....9:05 am	No 6 Coast......3.40 pm
No 1 Fast Mail 7:20 pm	No 2 Lim. Ex...3:50 pm
No 7 Sund Exc.9:25 pm	No 8 Sund.Exc.7:25 am

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen...11:00 pm	No 2 Passen.....9:15 am
No 3 Chic and N. O. Lim...8:20 am	No 4 St-Louis and Chic.Ex...5.30 pm
Sunday Ex.....8:45 pm	Sunday Ex.......7:30 am

TEXAS AND PACIFIC.

No 52 Ex.......6:20 pm	No 51 Ex.......8:20 am
No 54 B. R. Local.........10.00 am	No 53 B. R. Local..........4 00 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited. 9:30 am	No 2 Limited....5:00 pm
No 5 Fast line.6:30 am	No 6 Fast line..9.00 pm

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

No. 1...........9:00 am	No. 2...........5:00 pm
No. 3...........6:25 pm	No. 4...........8.00 am
No. 5..........10:00 am	No. 6...........3:45 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY, ATLANTIC SYSTEM. MORGAN LINE.

No 19 Califor..4 00 pm	No 20 Califor..10:45 am
No 17 Local....7.45 am	No 18 Local......7:20 pm

NEW ORLEANS AND GULF ROAD.

Tous les jours excepté le dimanche—9.00 a.m., 4:00 p.m.—4 50 pm	Tous les jours excepté le dimanche. Pointe-à-la-Hache: 6:30 a m...5.00 p.m
Dimanches seulement—10:10 a.m., 8:10 pm	Shell Beach......9:30 am. Dimanches seulement—6:00 am., 4:00 pm

EAST LOUISIANA R. R.
ABITA SPRINGS, COVINGTON.

Le dimanche.

Arrivée..........7:25 pm	Départ..........7.30 am
	Le mercredi....7.50 am

Tous les jours excepté le dimanche et le mercredi

Arrivée..........8.30 am	Départ..........4:00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

MERCREDI, 27 JUIN 1888.

Bayou Lafourche—WHISPER, à 5 P M
Point Houm a—MABEL COMEAUX, à 12 M
Ouachita River—H HANNA BLANKS, à 5 P M
Washington—WARREN, à 5 P M
Bayou Sara—OLIVER BEIRNE, à 5 P M
Quarantine Station—NEPTUNE, à 11 A M

JEUDI, 28 JUIN 1888.

Bayou Goula—DANUBE, à 12 M
Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 5 P M
Port Eads—GRACE PITT, à 9 A M

U. S. SIGNAL OFFICE.

26 juin 1888 } 1 P. M. Temps. local. 2 P. M. Temps. méridien.

Hauteur des Eaux.

Augusta	[illegible]	Nashville Tenn	9.2
Cairo, Ill	24 8	Nlle Orléans....	11.3
Cincinnati, O..	6 6	Omaha, Neb....	14.4
Davenport, Ia.	9.3	Pittsburg, Pa..	5.8
Keokuk, Iowa.	9.9	Shreveport, La.	19.0
LaCrosse, Wis.	10.7	St-Louis, Mo....	26.1
Leavenworth, K	16 2	St-Paul, Minn..	7.9
Louisville, Ky.	4 2	Vicksburg........	26.4
Memphis, Tenn	20.6	Yankton	[illegible]

Fleuve et rivières

Memphis, 26 juin—Le fleuve a baissé de 4 pouces. Temps pluvieux, agréable. Départs, Arkansas City pour Natchez à 1 p. m; City of Vicksburg pour St-Louis à 5 p m.

Cairo, 26 juin—Le fleuve a 24 pieds 7 pouces et monte. Temps couvert et chaud. Arrivés, Belle Memphis de Natchez à midi. Départ, Belle Memphis pour St-Louis à 3 p m.

Louisville, 26 juin—La rivière est stationnaire—4 pieds 1 pouce dans le canal, 1 pied 11 pouces aux chutes. Temps clair et chaud.

Cincinnati, 26 juin—La rivière a 6 pieds 7 pouces et baisse. Temps clair et agréable.

Pittsburg, 26 juin—La rivière est stationnaire. Temps clair et agréable.

Wheeling, 26 juin—La rivière a 3 pieds 7 pouces et monte. Descendant, Courier pour Parkersburg à midi

Marchés.

Paris, 26 juin.—Les rentes 3 pour cent 82 francs 82 1|2c

Havane, 26 juin—Or espagnol 234 1|4 à 234 1|2. Sucre calme.

Change calme—sur les Etats-Unis, 60 jours, 9 3|4 à 10 de prime; courte vue, 10 3|4 à 11; sur Londres 21 1|4 à 21 1|2 de prime; sur Paris 6 3|4 à 7 de prime.

Liverpool, 26 juin—Coton—Ferme et en bonne demande.

Ventes 10,000 balles, dont 1000 pour l'exportation et la spéculation et 8,200 balles coton américain.

New-York, 26 juin—Coton calme. Middling Uplands 10 5|16. Orleans 10 7|16. Ventes 191 balles.

Futurs—calmes et stables à la clôture.

Livraison en juin 10.23; juillet 10.24; août 10.34; septembre 9.99; octobre 9.69; novembre 9.60; décembre 9.60; janvier 9.68; février 9.75; mars 9.83; avril 9.91; mai 9.99.

BULLETIN MARITIME

MARDI, 26 JUIN 1888.

EXPEDIÉS EN DOUANE.

Steamship (ang) Miranda, Leisman, Puerto Cortez, sur lest.
Steamship Professor Morse, Hardie, Puerto Cortez.
Steamship (ang) Joseph Oteri Jr, Adorno, Truxillo.
Steamship Chalmette, Adams, New York.
Steamship (ang) Stroma, McFarlane, Truxillo.
Steamship Louisiana, Gager, New-York.

ARRIVÉS.

Steamship Excelsior, Higgins, New York.

BATEAUX A VAPEUR

Oliver Beirne, Campbell, Bayou Sara.
Whisper, Aucoin, Laurel Valley.
Alice LeBlanc, Blanchard, Cut Off.
H Hanna Blanks, Holmes, Monroe.
John D Scully, Scovell, Shreveport.
Neptune, Taylor, Bas du fleuve.
S L Wood, Boyd, Louisville, avec 11 chalands.

EXPORTATIONS.

PUERTO CORTEZ—par steamship Professor Morse—6000 pieds bois de charpente 8 colis divers.

TRUXILLO—par steamship Jos Oteri Jr—16 colis divers 1700 pieds bois de charpente.

TRUXILLO, ETC.—par steamship Stroma—27 colis divers 8500 pieds bois de charpente.

IMPORTATIONS

BLUEFIELDS—par steamship Gussie—15,650 régimes figues bananes Hoadley &co—54 balles caoutchouc Southern Pacific Co—10 balles caoutchouc A Adler &co.

TRUXILLO, ETC.—par steamship Stroma—14,000 régimes figues bananes 7000 cocos 200 bananes 12 barils mangos 5 barils limons 15 douz. ananas J L Phipps &co.

Arrivages de produits.

BAYOU SARA—par steamer Oliver Beirne—1 balles coton 10 boucts sucre et fret assorti.

LAUREL VALLEY—par steamer Whisper—9 sacs riz brut et fret assorti.

CUT-OFF—par steamer Alice LeBlanc—Fret assorti.

MONROE—par steamer H Hanna Blanks—30 balles coton 230 sacs graine coton et fret assorti.

SHREVEPORT—par steamer John D Scully—271 balles coton 2515 sacs graine coton et fret assorti.

BAS DU FLEUVE—par steamer Neptune 100 barils sucre et fret assorti.

LOUISVILLE—par steamer S L Wood et chalands—263,000 boisseaux charbon.

Par les chemins de fer.

TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—220 sacs graine coton et fret assorti.

ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—Fret assorti.

LOUISVILLE AND NASHVILLE R R—125 balles coton et fret assorti.

LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD 5 wagons tourteaux 1 wagon boucts tabac et fret assorti.

[Par le télégraphe.]
New-York, 26 juin 1888.

A. A. Moulton et Co

Le steamship Knickerbocker, capitaine Kemble est arrivé hier soir.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.

Barque H. L. Routh, Kirby.......en char. 4 juin
Goélette Lizzie, Dandy........expédiée 17 juin
Steamship New Orleans, Halsey.....parti 23 juin
Steamship El Monte, Hawthorne..parti 23 juin
Steamship El Paso, Quick............parti 27 juin

LIVERPOOL.

Steamship Statesman, Edgar...........parti 12 mai
Steamship Bernard Hall, Alexander..par. 19 mai
Steamship Costa Rican, Watson......parti 24 mai
Steamship Jamaican, Coward...........parti 26 mai
Steamship Floridian, Winder...........parti 17 juin
Steamship Discoverer, Hughes........parti 16 juin

LONDRES.

Steamship City of Lincoln, Frye.....parti 4 juin
Steamship Federation, Pinkham......parti 7 juin

SHIELDS, ANG.

Steamship City of Lincoln, Frye......parti 9 juin

SWANSEA

Steamship Federation, Pinkham...parti 12 juin

ANVERS

Steamship Marseille, Mollière.........parti 11 juin

BORDEAUX.

Steamship Marseille, Mollière..........parti 16 juin

HAMBOURG.

Navire Stephan, Merzenich...........parti 20 avril

PALERME

Steamship Starlight, Hindle............parti 11 juin

CADIX.

Barque San Micheli, Ambrosano..partie 1er mai

HAVANE.

Barque Teresa Figuerac...............partie 16 juin

RIO DE JANEIRO.

Steamship Pascal,......................en charg. 20 juin

VERA CRUZ

Steamship Alava, Albouiga............parti 21 juin

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Localités
Aransas	....	Alger
Chalmette	New York	Alger
Clintonia	Gênes	rue 6e
Dupuy de Lome	Havre, etc	4e dist. 42
Explorer	Liverpool	Pic Tier
Excelsior	New York	Alger
Engineer	Liverpool	2e dist. 10
Emiliano	Liverpool	Southport
Gussie	Bluefields	1er dist. 15
Hutchinson	Havane	Alger
Jos Oteri, Jr	Truxillo	1er dist. 15
Louisiana	New York	2e dist. 8
Mariner	Liverpool	Gretna
Morgan	Havane	Alger
Miranda	Belize	1er dist. 14
New York	New York	Alger
Professor	Liverpool	Pic Tier
Professor Morse	Honduras	Alger
Stroma	Truxillo	1er dist. 15
Whitney	Vera Cruz	Alger
Wanderer	Belize	Pic Tier
West Indian	Liverpool	1er dist. 21

NAVIRES.

City of Montreal	Lisbonne	rue 5e

BARQUES.

Alina	Barcelone	rue 8e
Freeda A Willey	Apalachicola	1er dist. 39
Victor		rue 6e

GOELETTES.

Cefalu	Ruatan	1er dist. 15
R B Locke	....	2e dist. 17
Royalist	....	1er dist. 15

LA QUARANTAINE.

Proclamation Annuelle.

DÉPARTEMENT EXECUTIF, }
Etat de la Louisiane. }

Attendu que le 29 mars A. D. 1888, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a requis l'Exécutif de cet Etat à émettre sa Proclamation de Quarantaine, et lui en a indiqué les règlements :

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et baggages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants :

PREMIÈRE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposes infectés.

TROISIÈME CLASSE—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIÈME CLASSE—Navires qui, de quelque port qu'ils viennent, sont infectés, c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire supérieure, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine, sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de CINQ (5) JOURS PLEINS, à partir de l'heure de leur arrivée à la Quarantaine.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

La détention de cinq jours ordonnée ci-dessus s'appliquera à tous les ports du Golfe du Mexique et de la mer des Caraïbes, mais non aux navires venant de ports au Sud de l'Equateur dont la période de détention sera de TROIS (3) JOURS.

Tous navires venant de la Méditerranée ou d'autres ports, connus pour être infectés de choléra ou soupçonnés de l'être, ou qui peuvent le devenir plus tard, seront soumis à la sanitation maritime et telle détention que pourra fixer le Bureau de Santé.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets ou les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de QUARANTE (40) JOURS, ainsi qu'une complète désinfection.

Conformément à la loi, et d'après la suggestion du dit Bureau de Santé, moi, SAMUEL D. McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, je publie ma proclamation ordonnant que la quarantaine simplement pour l'inspection et la désinfection des navires en soit mise en vigueur à partir du VINGT-NEUVIÈME JOUR D'AVRIL 1888, jusqu'au 1er JUIN 1888, à moins que le Bureau de Santé de l'Etat ne suggère qu'il en soit autrement. A partir de cette date, tous navires partant sous le coup de la quarantaine seront détenus ainsi qu'il est pourvu plus loin.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations de l'Etat, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements ci-dessus, et le Bureau de Santé de la Nouvelle-Orléans sera tenu de procéder énergiquement contre toute violation des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

(SCEAU) En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et y fait joindre le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Baton Rouge, ce âme jour d'avril, de l'an de N.-S. mil huit cent quatre-vingt-huit.

S. D. McENERY,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane
Pour le Gouverneur :
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et Passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires, les suggestions suivantes dans le but de faciliter la mise à exécution des règlements de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention :

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tous sofas, tapis, rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des hommes acclimatés.

3. Les capitaines, agent et agents consignataires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capable de s'endommager par l'eau en cas de manifestation d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une fixture délicate car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. La cargaison doit, autant que faire se pourra, être arrimée de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et de nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les navires portant des cargaisons de fruits doivent surtout être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement ladite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, et auront rempli les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention ainsi que les frais de désinfection, etc.

7 avril—

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—John McGuinness vs. ses créanciers—No 24.226—Ordre—Qu'une réunion des créanciers de John McGuinness soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, le 6 de juillet 1888, à 10 heures a. m., pour voter sur son application pour un répit d'un, deux et trois ans pour payer ses dettes en versements égaux et sans intérêt; que Aug. Bernau, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que dans l'intervalle, jusqu'à nouvel ordre de cour, toutes procédures contre sa personne et ses biens soient suspendues.

Nouvelle Orléans, 30 mai 1888.

Signé; A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
A. Lanaux, Députe Greffier
30 mai—3f en 30

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Camp Spring Mill Co. vs. William C. Stratton

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 23,546—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, des propriétés ci après décrites, à savoir—

Cinq certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et tout ce qui y appartient situés dans le Sixième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magasins, Constance (anciennement Live Oak), Bellecastle et Dufossat, et désignés comme lots Nos Un, Deux, Trois, Vingt-sept et Vingt-huit de l'ilet No Vingt-quatre sur un plan dressé par W. Forshey, voyer, et déposé au bureau de C. C. Ladreyère, ex-notaire en cette ville, comme plan No Neuf. Les dits lots Nos Un, Deux et Trois sont contigus l'un à l'autre et mesurent chaque en mesure américaine trente pieds de face à la rue Live Oak, sur cent pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Le dit lot numéro un formant l'encoignure des rues Live Oak et Bellecastle, et les dits lots numéros vingt-sept et vingt-huit sont contigus l'un à l'autre, et mesurent chacun trente pieds de face à la rue Bellecastle sur cent cinquante pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

CHAS. W. DROWN
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
19 juin—19 26—3 10 14 21 juil

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
DANS L'AFFAIRE DE LA

Liverpool and London and Globe Insurance Company

vs.

La Compagnie d'assurances Hope

De la Nouvelle-Orléans.

No 11,700—Cour de Circuit des Etats-Unis et District Est de la Louisiane.

Vente par le Receveur de

Propriétés de ville et d'habitations de valeur,

La "Chase" Cotton Yard and Pickery Property,

Adjacent la New Orleans Water Works, formant les coins des rues New Levee, Tchoupitoulas et Orange.

Vis-à-vis la Presse à coton Memphis et du dépôt de charbon de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

—Et—

Près de la Louisiana Electric Light and Power Company's Plant, et le River Front and Belt Railroad.

Un emplacement de valeur pour un vaste commerce ou une entreprise manufactrière. Aussi, des

Habitations de choix dans les paroisses Rapides et St-Martin.

—Et—

Terrain pour bâtir dans la ville d'Alexandrie, Lne.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 21 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St. Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'enchère publique, conformément à un décret de l'Hon. E. C. Billings, juge de la Cour de Circuit des Etats-Unis d'Amérique et du District Est de la Louisiane, signé le 7me jour de juin 1888, et rendu dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir :

1. Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies et servitudes qui y appartiennent, situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet désigné par le numéro municipal 39, borné par les rues Tchoupitoulas, Orange, Levee et Richard, mesurant comme suit :

Le lot No 1 mesure 63 pieds 11 pouces 3 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 83 pieds 5 pouces de profondeur et de face à la rue Orange, la même profondeur sur la ligne le divisant de la propriété de la New Orleans Water Works Company sur 63 pieds 11 pouces 7 lignes le divisant du lot No 2.

Le lot No 2 mesure 300 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Orange, 300 pieds 6 pouces 2 lignes sur la ligne le divisant de la propriété de la New Orleans Water Works Company, sur 63 pieds 11 pouces 7 lignes de face à la rue Nouvelle Levée.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, consistant en deux spacieux hangars en briques couverts en ardoises, servant à emmagasiner et compresser le coton.

Les installations, presses, etc., appartenant à la bâtisse, pourront être achetées par conditions privées, mais ne seront pas compris dans la vente réelle.

Pour affaires de pickery ou presse à coton, la localité est une des meilleures de la ville, étant adjacente aux plus grandes presses et à l'exportation. Elle est spécialement recommandée à ceux cherchant un emplacement de premier ordre.

2. Une certaine étendue de terre ou habitation ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et y appartenant, située dans la paroisse Rapides, Etat de la Louisiane, sur la rive gauche inférieure du Bayou Bœuf, et bornée par l'habitation anciennement connue comme la "Compton Lower Place," et plus bas par une petite étendue de terre, maintenant ou anciennement appartenant à la succession de Winder Crouch, et les terres de R. L. Tanner, et contenant, plus ou moins, 2212 (deux mille deux cent douze) acres. L'habitation ci-dessus décrite est située dans la partie inférieure de la paroisse Rapides, près du village de Cheneyville, étant une grande et desirable étendue de terre avec à peu près 700 acres défrichés. Elle a une bonne résidence, quelque 14 cabanes et un vieux moulin, tout en bon état. La terre boisée est une forêt magnifique de cyprès et de frêne

3. Une certaine étendue de terre ou plantation ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans la paroisse St Martin, Etat de la Louisiane, sur ou près du lac Catahoula, contenant mille acres plus ou moins. Elle est bornée au nord par des terres ayant appartenu à Vinson et Mariast, au sud par des terres appartenant à la succession de John H. Thomas ou par des terres apparenant à ses héritiers.

La propriété ci-dessus décrite est située à environ 7 milles du village de St-Martinville, dans une section la plus pittoresque de l'Etat. Il y a environ 50 acres défrichés et la balance richement boisée.

Terrain pour bâtir dans la ville d'Alexandrie, Le.

4. Un certain morceau ou partie de terre situé dans la ville d'Alexandrie, paroisse Rapides, Etat de la Louisiane, et désigné sur le plan de la dite ville comme partie du lot No 3, ilet No 21, et mesurant 76 pieds 8 pouces de face à la rue Washington, sur façade de 106 pieds 8 pouces à la rue Quatrième.

Conditions—Comptant. Les acquéreurs déposeront 5 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, et payeront en sus de leurs achats toutes les taxes qui pourraient être dues et exigibles sur la propriété vendue.

Actes de ventes pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

14 juin—16, 23,30—juil 7,14,21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire de la succession de A. Q. Kennett—No 23,630.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Propriété commerciale de choix, faisant face aux rues Delta et Front, entre Canal et Gravier,

En face du débarcadère des paquebots de la côte du premier district, et touchant aux grandes maisons commerciales de E. Conery & Son, Jesse K. Bell, A. & B. Brewing Association.

La propriété est admirablement située pour le commerce des épiceries (grocery) et des fournitures de navires.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., G. G. Friedrichs, encanteur— bureau, No 10 rue Carondelet.—SAMEDI, 14 juillet 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, Nlle-Orléans, il sera vendu à l'encan conformément à un ordre de l'Honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile, Division B, en date du 7 juin 1888, rendu dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, savoir :

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes qui y sont attachés, ou qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville; dans l'ilet No 1 A, borné par les rues Canal, Gravier Delta et Front, désigné comme lot No 7, sur un plan de Louis H. Pilié, ancien voyer de ville, en date du 21 mai 1846, déposé en l'étude de W. J. Castell, ancien notaire en cette ville, conformément au dit plan; le dit lot mesure 25 pieds de face sur chacune des dites rues Delta et Front, sur une profondeur entre lignes parallèles de 137 pieds 8 pouces.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, consistant en un magasin en briques à trois étages solidement bâti, désigné par les Nos 11 rue Delta et 10 rue Front, et connu comme la maison populaire de l'ancienne raison sociale Kennett et Huey, (épicerie et fourniture de navire). Il touche aux maisons d'affaires de Jesse K. Bell, MM. E. Conery & Son, A. & B. Brewing Assoc ation, et est immédiatement opposé au 1er District Steam Packet Landing, est à proximité du chemin de fer Morgan N. O. & T. Co. La location est une des plus désirables sur la levée et digne de l'attention des personnes désireuses d'une propriété d'affaire, soit pour occupation ou soit pour un placement sûr et positif. La propriété est en bon état et présente une bonne apparence.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; le crédit à un et deux ans pour des billets garantis spécialement par privilège du vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement; 5 pour cent pour honoraires d'avocat en cas de poursuites pour en forcer le paiement; il sera, en outre, tenu d'assurer la propriété pour plus que la portion à crédit jusqu'au paiement final; il assumera en outre du prix de vente, le paiement des taxes dues et exigibles en 1888; il fera un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication pour lier la vente.

Acte de vente pardevant C. T. Soniat, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.

9 juin—9 16 23 30 juil 7 14

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 24,277—Division A—Isaac K. Levy & Son vs. leurs créanciers—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers des pétitionnaires, la raison sociale de Isaac K. Levy & Son et Isaac K. Levy et Charles L. Levy, individuellement et comme membres de la dite raison sociale, soit convoquée et tenue pardevant William R. Kerr, notaire, à son bureau, No 28 rue Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 23ème jour de juillet 1888, à 11 heures a. m., dans le but de considérer et décider sur l'application de dits pétitionnaires pour un répit, et dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre les biens des dits pétitionnaires sont suspendues, et que Sam. Henderson Jr., Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents

Nouvelle-Orléans, 19 juin 1888.

[Signé] A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier,
20 juin—3f au 23 juil

L'ABEILLE

DE LA

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,

No 73 RUE DE CHARTRES

Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS :

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS.

73......CHARTRES......73

BUREAUX

Dufour & ...

Entered at the Post ... as Second Class Matter.

NOUVELLE ...
JEUDI, 28 ...

PRIX DE L'A...

ÉDITION ...

Les orange...